

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 14^e jour de juin 2022, à dix-neuf heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Saint-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Israël Bouchard, Jacques Bouchard et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

Absente : Viviane de Bock

M. Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- Ordre du jour
- 2- Procès-verbaux
- 2.1- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2022.
- 3.- Comptes fournisseurs de mai 2022.
- 3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en mai 2022
- 4- Avis de motion et présentation des règlements
- 4.1- Adoption du règlement no 696 - Modifiant le règlement no 603 (définition bi-familiale)
- 4.2- Avis de motion – Règlement 697 - Règlement de fermeture
- 4.2.1- Présentation du projet de règlement 697 - Règlement de fermeture
- 5- Résolutions
- 5.1- Achat module de skate park
- 5.2- Vacances du personnel-cadre 2022
- 5.3- Marché public – Coopérative de solidarité l’Affluent
- 5.4- Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) – dépôt d’une demande d’aide financière
- 5.5- Mandat MTQ – Renégociation entente
- 5.6- Embauche journalier/opérateur
- 5.7- CONCERNANT L’ENGAGEMENT D’ACQUÉRIR L’EXTENSION DES RÉSEAUX D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT DANS LE SECTEUR GRANDE POINTE SUD
- 5.8- Protocole d’entente relatif à des travaux municipaux – Grande Pointe Sud (Groupe le Massif)
- 5.9- PROGRAMME MUNICIPAL D’AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER
- 5.10- Lettre d’entente – Fériés déneigement MTQ
- 5.11- Lettre d’entente – Congés parentaux
- 5.12- Lot 4 793 070 Chemin Marius-Barbeau – nouvelle construction
- 5.13- Lot 4 792 957 Chemin Pierre-Perreault – nouvelle construction
- 5.14- Lot 4 792 940 Chemin du Hameau – nouvelle construction
- 5.15- Lot 4 792 952 Chemin Pierre-Perreault – nouvelle construction
- 5.16- Lot 5 292 172 Chemin du Haut-Lieu – nouvelle construction
- 5.17- 942 rue Principale – modification du bâtiment principal
- 5.18- 751 rue Principale – modification du bâtiment principal
- 5.19- Lot 6 503 457 rue Principale – construction d’un bâtiment accessoire
- 5.20- 811 rue Principale – construction d’un bâtiment complémentaire
- 5.21- UMQ – Programme d’assurances des OSBL
- 5.22- HockeyQc – Ajout d’une 4e surface
- 2.23- Mandat PRABAM – Gabrielle O Fortin
- 5.24- Appui projet Soleils Village et géoLAGON

- 6- Prise d'acte des permis émis en mai 2022
- 7- Courrier de mai 2022
- 7.1- Tournoi de golf - Fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul
- 8- Divers
- 8.1- Avis de motion – modifiant le règlement de zonage no 603
- 8.1.1- PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 698
- MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS no 585
- 9- Rapport des conseillers(ère)
- 10- Questions du public
- 11- Levée de l'assemblée

Rés.010622

1.- Ordre du jour

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que l'ordre du jour est accepté tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

2- Procès-verbaux

Rés. 020622

2.1- Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2022

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue le 10^e jour de mai 2022 soit accepté, tel que rédigé et communiqué.

ADOPTÉE

Rés.030622

3- Comptes à payer – mai 2022

NOM

SOLDE

FOURNISSEURS REGULIERS

AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI		
2022-05-21	303815	436.90
	ENTRETIEN MÉNAGER ÉG	
2022-05-21	303887	908.32
	ENTRETIEN MÉNAGER BU	
TOTAL		1 345.22
ÉNERGIES SONIC INC.		
2022-05-20	00078456817	2 611.68
	DIESEL	
TOTAL		2 611.68
ALAIN COTÉ CONSULTANT INC.		
2022-05-01	1636	1 593.55
	PROJET CAMION USAGÉ	
2022-05-30	1639	455.30
	PROJET CAMION USAGÉ	
TOTAL		2 048.85
ASCQ		
2022-05-17	MU2022-061	100.00
	ADHÉSION GRANDE SECO	
TOTAL		100.00

A.TREMBLAY & FRERES LTEE		
2022-05-09	104158	19.95
	PLUG WALTEC POUR EAU	
2022-05-25	104335	131.35
	ADAPTEUR + TUYAU	
TOTAL		151.30
AUTOMATISATION JRT INC.		
2022-05-11	379890	1 472.83
	CALIBRATION POMPE	
2022-05-01	380167	126.47
	CALIBRATION DES POMP	
2022-05-18	380172	781.83
	REPLACEMENT VENTILA	
TOTAL		2 381.13
AXE CRÉATION		
2022-05-22	2271	494.39
	MOFIFICATION SITE WE	
TOTAL		494.39
BILODEAU CHEVROLET		
2022-05-01	144605	8.76
	ATTACHE POUR GMC	
2022-05-10	149481	21.31
	PLAQUE + ETA	
2022-05-11	149481-1	42.60
	TRANSMISSION	
2022-05-13	149481-2	631.49
	SOUPAPE CORE	
TOTAL		704.16
BOIVIN & GAUVIN INC.		
2022-05-01	FC20007761	456.20
	SUPPORT POUR APRIA A	
TOTAL		456.20
BOUCHARD GAGNON EXCAVATION INC.		
2022-05-01	3292	4 380.54
	LOCATION CAMION DÉNE	
2022-05-01	3305	643.86
	DÉNEIGEMENT RUE PRIN	
2022-05-01	3310	291.47
	REMORQUE 30 TONNES	
2022-05-02	3327	30 252.80
	DÉNEIGEMENT FIEF (AV	
TOTAL		35 568.67
BRANDT		
2022-05-10	168524318	104.72
	WASHER	
2022-05-01	8523104	705.84
	PIÈCES POUR LE #72	
2022-05-30	8524859	56.96
	AIR FILT	
TOTAL		867.52
CAMION INTERNATIONAL ELITE		
2022-05-01	1252153-1	64.01
	COURROIE #54	
2022-05-09	1261071	9.36
	SCREW	
TOTAL		73.37
CAMIONS GLOBOCAM QUÉBEC ET LÉVIS		
2022-05-01	GQ85578	207.19
	PIECE DE SHIPPER	
TOTAL		207.19
C.A.U.C.A.		
2022-05-25	12461	229.95
	SERVICE INCENDIE MOB	
TOTAL		229.95
CENTRE DE FORMATION ÉRIC LANGEVIN INC.		
2022-05-01	17473	1 186.54
	FORMATION SECOURISME	
TOTAL		1 186.54

C.L. DÉBOSSÉLAGE INC.		
2022-05-05	7803	82.79
	POSE PNEUS KIA + ÉQU	
2022-05-12	7831	78.19
	POSE & EQUILIBRAGE D	
2022-05-13	7833	28.18
	POSE & EQUILIBRAGE D	
2022-05-17	7848	104.06
	POSE & ÉEUQILIBRAGE	
2022-05-18	7852	82.79
	POSE & ÉQUILIBRAGE D	
TOTAL		376.01
CONSTRUCTION M.P.		
2022-05-25	5806	1 760.55
	BALAYAGE DES RUES ET	
TOTAL		1 760.55
FOURNITURES DE BUREAU DENIS		
2022-05-04	231443	298.90
	PAPIER MULTI	
TOTAL		298.90
DENYS FORGUES		
2022-05-26	26052022	255.00
	COACHING STEPHANE SI	
TOTAL		255.00
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES		
2022-05-01	ABO1000386	574.88
	REGROUPEMENT D'ACHAT	
TOTAL		574.88
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.		
2022-05-05	26206	111.12
	PAP. HYG. + ESSUI-TO	
2022-05-12	26444	175.63
	ESSUIE MAIN + SACS N	
2022-05-16	26555	80.47
	BOITE LITHIUM ENERGI	
2022-05-20	26720	87.25
	SACS NOIR 35X50 FORT	
2022-05-31	27009	655.32
	BATTERIE AUTO	
TOTAL		1 109.79
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS		
2022-05-18	773	1 915.48
	COMMUNICATION MARKET	
TOTAL		1 915.48
EDUC EXPERT		
2022-05-20	20-172	143.50
	FACTURATION POUR LA	
TOTAL		143.50
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER		
2022-05-16	19827	44.27
	RELAIS DE CONTROLE +	
2022-05-12	A19777	395.54
	BOITE DE CONTROLE PO	
TOTAL		439.81
GROUPE ENVIRONEX		
2022-05-01	745399	44.84
	EAU-POTABLE PUIT DE	
2022-05-01	745400	542.68
	EAU-POTABLE MAILLARD	
2022-05-01	745401	116.13
	EAU POTABLE - LE VER	
2022-05-01	745403	380.00
	EAU USÉE AFFLUENT	
2022-05-01	753303	389.77
	EAU-POTABLE MAILLARD	
2022-05-31	768756	44.84
	EAU POTABLE PUIITS VI	
2022-05-31	768757	542.68

EAU POTABLE-MAILLARD		
2022-05-31 768758		141.42
EAU-POTABLE- LE VERS		
2022-05-31 768759		93.13
EAU-POTABLE - PARTIC		
2022-05-31 768760		198.91
EAU USÉE - 17 RUE BE		
2022-05-31 769726		51.74
EAU-POTABLE MAILLARD		
2022-05-31 769727		60.94
EAU POTABLE- LE VERS		
2022-05-31 769728		27.59
EAU USÉE 17 RUE BERG		
TOTAL		2 634.67
EQUIPEMENT GMM INC.		
2022-05-01 122583-1		129.99
ANTIDOTE (GAETAN)		
2022-05-09 123602		126.46
DISQUE DUR 240GB SSD		
2022-05-11 123643		183.96
METTRE ORDINATEUR DU		
TOTAL		440.41
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD		
2022-05-01 44565		92.20
FILTRE ESSENCE + MAT		
2022-05-10 44645		54.78
FILTRE HUILE		
2022-05-12 44663		2.12
TUYAU ESSENCE GÉNÉRA		
2022-05-16 44683		76.16
NUT DE MUFFLER + GAS		
TOTAL		225.26
FQM ASSURANCES INC.		
2022-05-01 5192		491.59
ASSURANCE PÉPINE 202		
TOTAL		491.59
GÉNIO		
2022-05-31 22-0604		1 189.99
HONORAIRES PROFESSIO		
TOTAL		1 189.99
ROULEMENTS HARVEY INC.		
2022-05-30 99282		248.32
TUBE + CORROSION + F		
TOTAL		248.32
LES ATTACHES TRANS-QUEBEC INC.		
2022-05-31 318988		126.56
VIS À BOIS + SCRAPER		
TOTAL		126.56
LES MACHINERIES TENCO (CDN) LTÉE		
2022-05-01 7935885		1 821.93
CHAINE POUR ÉPANDEUR		
TOTAL		1 821.93
LOCATION MASLOT INC.		
2022-05-12 85834		193.99
PAQUET DE LIMES + HU		
2022-05-31 86351		150.56
HUILE À MOTEUR + FIL		
TOTAL		344.55
MACPEK INC.		
2022-05-30 11480543-00		258.69
FEUILLE ABSORBANTE B		
2022-05-30 114880544-00		252.40
NETTOYANT FREINS + C		
TOTAL		511.09
MEUNERIE CHARLEVOIX INC.		
2022-05-16 F004-628678		165.01
GRAINE SEMENCE		
TOTAL		165.01

MINISTRE DES FINANCES		
2022-05-30	104696	174 590.00
SERVICE SURETÉ DU QU		
TOTAL		174 590.00
MRC DE CHARLEVOIX		
2022-05-01	6738	942.41
CONTRAT D'ENTRETIEN		
2022-05-17	6985	401.57
SERVICE INFO-COMM		
2022-05-17	6986	511.81
DÉPLOIEMENT TÉLÉPHON		
2022-05-27	7001	6.11
INTERURBAINS ET SDA		
TOTAL		1 861.90
PIECES D'AUTOS G.G.M.		
2022-05-09	084-474013	934.35
POLYURETHANE JAUNE +		
2022-05-20	084-475404	48.38
BOUCHON DE RADIATEUR		
TOTAL		982.73
PERFORMANCE FORD LTEE		
2022-05-08	BP07164	822.51
VÉRIFIER PROBLÈME AV		
2022-05-05	FP556693	414.20
AMORTISSEMENT BOUGIE		
2022-05-25	FP557701	664.52
ENTRETIEN F-150		
TOTAL		1 901.23
UNI-SELECT CANADA INC.		
2022-05-05	1692-191851	36.97
DEMI MASQUES		
2022-05-20	1692-193729	118.67
BOUCHON POUR BEC + B		
TOTAL		155.64
POSTE CANADA		
2022-05-02	03/04/2022	20.23
FRAIS DE PAIEMENT TA		
TOTAL		20.23
PRECISION S.G. INC		
2022-05-09	27749	278.74
CHANGER TIGE + CHANG		
2022-05-20	27830	483.84
CHANGER KIT DANS CYL		
2022-05-25	27840	224.45
2 BOYAUX A GRAISSE X		
TOTAL		987.03
QUEBEC MUNICIPAL		
2022-05-31	216005-00-2022	206.96
AVIS DE RENOUVELLEME		
TOTAL		206.96
REAL HUOT INC.		
2022-05-11	5511629	225.12
CLÉ RATCHET ANGLE		
2022-05-16	5512599	261.57
COUVERCLE ET BOUCHON		
2022-05-31	5514442	660.15
CROCHET POUR COUVERC		
TOTAL		1 146.84
RECEVEUR GENERAL DU CANADA		
2022-05-01	20220037259	1 040.12
RADIOCOMMUNICATION		
TOTAL		1 040.12
ROBITAILLE EQUIPEMENT ENR.		
2022-05-16	0000223437	733.54
COUTEAUX NIVELEUSE		
TOTAL		733.54
S3-K9		
2022-05-01	3601	1 517.68

SERVICE DE SÉCURITÉ		
2022-05-31 3811		869.22
SERVICE DE SÉCURITÉ		
2022-05-04 4274		869.22
SERVICE DE SÉCURITÉ		
2022-05-11 4318		624.32
SERVICE DE SÉCURITÉ		
2022-05-18 4350		869.22
SERVICE DE SÉCURITÉ		
TOTAL		4 749.66
S.COTÉ ELECTRIQUE INC.		
2022-05-03 23922		169.01
RECONNECTER POMPE PU		
TOTAL		169.01
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.		
2022-05-31 0028 73784		1 853.33
MUTUELLE		
TOTAL		1 853.33
SOLUGAZ		
2022-05-18 44322		658.58
MATÉRIAUX SOUDURES		
2022-05-19 1604023991		215.02
PROPANE VRAC + TRANS		
2022-05-04 442600		198.82
SURCHARGE FUL TUBULA		
TOTAL		1 072.42
SOUVALCO		
2022-05-11 2191		2 265.01
RÉPARATION AIR TO AI		
TOTAL		2 265.01
STGM DESIGN		
2022-05-01 34445		6 021.76
ÉTUDES PRÉPARATOIRES		
TOTAL		6 021.76
STRONGCO		
2022-05-10 84082609		-435.10
CRÉDIT WATER PUMP KI		
2022-05-17 92177487		1 355.72
SLIDING SLEEVE		
2022-05-18 92178136		501.65
SLIDING SLEEVE (AILE)		
TOTAL		1 422.27
SYNDICAT CANADIEN DE LA		
2022-05-18 01-04-2022		1 596.88
COTISATION SYNDICALE		
2022-05-31 01-05-2022		1 346.24
COTISATION MAI		
TOTAL		2 943.12
TOROMONT CAT (QUÉBEC)		
2022-05-31 PSQQ0302763		124.84
PEINTURE CAMION		
2022-05-31 PSQQ0303098		32.50
PIÈCES		
2022-05-31 PSQQ0303099		4 935.24
PIÈCES CAMIONS CITER		
TOTAL		5 092.58
TRANSPORT R.J. TREMBLAY		
2022-05-01 40628		138.50
TRANSPORT 1 OSE + CO		
TOTAL		138.50
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY AVOCATS		
2022-05-11 0000125731		2 178.78
CONFORMITÉ À LA RÈGL		
2022-05-11 0000125739		535.33
GÉNÉRAL 364001/MU		
2022-05-11 0000125740		9 220.77
PROJET DE CLUB MED 3		
2022-05-11 0000125742		8 737.65

NORDA, STELO, EMS IN		
2022-05-11 0000125744		10 240.31
MINISTÈRE DE LA SÉCU		
2022-05-11 0000125747		1 720.31
RELATIONS DE TRAVAIL		
2022-05-11 0000125748		2 058.05
MODIFICATION À LA RÉ		
2022-05-11 0000125756		1 023.28
MODIFICATION RÉGLEME		
2022-05-11 0000125757		1 230.23
OPINION - MODALITÉS		
2022-05-11 0000125758		816.32
ASSISTANCE RÉFÉRENDU		
2022-05-11 0000125760		633.18
SERVICE DE PREMIÈRE		
2022-05-11 0000125815		5 148.09
RÉCOUVREMENT DE TAXE		
TOTAL		43 542.30
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL		
2022-05-04 2FD000075		2 562.79
MISE EN OEUVRE POUR		
TOTAL		2 562.79
WAJAX GÉNÉRATRICE DRUMMOND		
2022-05-02 VQ3265		1 334.91
REPLACER BATTERIE E		
2022-05-02 VQ3266		931.76
ENTRETIEN 2022 GÉNÉR		
TOTAL		2 266.67
WURTH CANADA LIMITEE		
2022-05-04 24833294		812.28
ROULEAU DE SERVIETTE		
2022-05-06 24837012		82.51
NETTOYANT POUR FREIN		
TOTAL		894.79
YVON DUCHESNE ET FILS INC.		
2022-05-16 251046		1 360.13
MADRIER + POTEAU 8"		
2022-05-09 251222		249.44
GRAINE SEMENCE + PEI		
2022-05-19 251779		352.06
REPARATION EAU ET TO		
2022-05-20 251830		172.44
MORCEAU TOILETTE CAS		
2022-05-27 252341		34.69
SERVIETTES ATELIER R		
TOTAL		2 168.76
HERCULES SLR		
2022-05-01 27381		
PICK-UP		3 331.80
SOUS-TOTAUX	61 FOURNISSEURS	327 620.46
SOUS-TOTAL PAR NO DE G/L		
FOURNISSEURS		327 620.46
CASSE-CROUTE & LOISIRS		
A. TREMBLAY & FRÈRES LTÉE		
2022-05-09 104158		19.95
LAVABO CASSE-CROUTE		
TOTAL		19.95
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.		
2022-05-12 26444		175.63
ESSUIE MAIN BRUN + J		
TOTAL		175.63
SOUS-TOTAUX	2 FOURNISSEURS	195.58
SOUS-TOTAL PAR NO DE G/L		
FOURNISSEURS		195.58
** TOTAUX **	63 FOURNISSEURS	327 620.46

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Stéphane Simard, certifie par la présente, qu'il y a les crédits disponibles pour le paiement des factures à payer pour mai 2022 et ci-dessus énumérées.

Stéphane Simard, d.g. & greff.-très.

Il est proposé par Francois Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le paiement des comptes à payer pour mai 2022, comme ci-dessus rédigés et communiqués.

ADOPTÉE

Rés.040622

3.1- Liste des chèques et des paiements effectués suivant les comptes acceptés en mai 2022, les résolutions ainsi que les dépenses effectuées en vertu du règlement

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
CONSTRUCTIONS ST-GELAIS	8476	9 485.43
AGENCE POUR VIVRE CHEZ SOI	8477	3 105.42
AGRCQ	8478	201.21
ÉNERGIES SONIC INC.	8479	13 924.26
AL DENTE	8480	330.67
ASSOCIATION DES DIRECTEURS	8481	458.75
ATELIER MÉCANIQUE DUFOUR	8482	1 519.65
AUTOMATISATION JRT INC.	8483	91.98
AXE CRÉATION	8484	563.38
BOIVIN & GAUVIN INC.	8485	970.00
BOUCHARD GAGNON EXCAVATION INC.	8486	4 672.01
BRANDT	8487	691.48
CAMION INTERNATIONAL ELITE	8488	2 191.95
C.A.U.C.A.	8489	620.87
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTD.	8490	4 187.00
COMBEQ	8491	1 442.94
CONFIAN	8492	77.49
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ L'AFFLUENT	8493	126.47
CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC	8494	1 552.16
DISTRIBUTION D. SIMARD INC.	8495	148.67
DOMINIC YORIO	8496	504.17
EASTERN ALLIANCE PRODUCTIONS	8497	1 984.47
EDITIONS PETITE MINE INC.	8498	463.82
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	8499	342.83
GROUPE ENVIRONEX	8500	1 049.16
EQUIPEMENT GMM INC.	8501	655.94
FISSURE CHARLEVOIX	8502	201.21
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8503	250.00
FRANCINE DUFOUR	8504	382.50
FRANÇOIS FOURNIER	8505	36.00
GARAGE A. COTE	8506	264.44
GENEVIEVE BOUCHARD	8507	597.57
GROUPE CONSEIL PRUDENT	8508	7 697.58
GROUPE CCL	8509	817.47
LAROUCHE LETTRAGE ET GRAVURE	8510	42.49
LES HUILES DESROCHES INC.	8511	1 279.33
LICO	8512	317.33
LOCATION MASLOT INC.	8513	7 580.31
MARC BERTRAND	8514	3 860.16
MRC DE CHARLEVOIX	8515	181 328.98
PIECES D'AUTOS G.G.M.	8516	608.62
ORIZON MOBILE	8517	302.92

PERFORMANCE FORD LTEE	8518	684.95
UNI-SELECT CANADA INC.	8519	873.63
S3-K9	8520	6 953.76
PRECISION S.G. INC	8521	1 241.71
SNC LAVALIN INC.	8522	10 703.89
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.	8523	8 231.30
SOLUGAZ	8524	189.53
STEPHANE SIMARD	8525	889.85
STRONGCO	8526	598.56
TOROMONT CAT (QUÉBEC)	8527	733.00
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL	8528	1 514.77
YVON DUCHESNE ET FILS INC.	8529	310.40
ARPO GROUPE-CONSEIL	8530	8 508.16
SOPHIE GIRARD	8531	69.60
ISABELLE SIMARD LAVOIE	8532	50.00
ALINE DUFOUR	8533	50.00
MICHELE BOUCHARD	8534	50.00
STEVE DUFOUR	8535	80.00
JESSICA GUAY GIRARD	8536	50.00
MARILYN GIRARD	8537	80.00
CATHERINE JOBIN	8538	50.00
VALÉRIE LAJOIE	8539	80.00
LEON RACINE	8540	80.00
ANNE-MARIE RACINE	8541	50.00
AUDREY DUFOUR	8542	50.00
ANDRÉANNE KIROUAC	8543	50.00
GENEVIÈVE SIMARD	8544	50.00
JEAN-FRANÇOIS PARÉ	8545	80.00
ALEXANDRA FLACHER-CHABBAL	8546	50.00
MATHIEU ROUSSEAU	8547	50.00
JOANY TREMBLAY	8548	50.00
JESSICA BERGERON	8549	50.00
FRÉDÉRIC CÔTÉ	8550	50.00
NATHALIE PERRON	8551	50.00
CATHERINE ROBERGE	8552	50.00
MARIE-LYNE PERRON	8553	50.00
FONDATION HÔPITAL DE BAIE-SAINT-PAUL	8554	100.00
ZÉPHYR & CIE INC.	8555	764.58
ATELIER VAGABOND	8556	4 286.27

81 CHÈQUES

304 833.05

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	5080	454.15
HYDRO-QUEBEC	5081	374.07
HYDRO-QUEBEC	5082	498.96
HYDRO-QUEBEC	5083	1 377.66
HYDRO-QUEBEC	5084	275.00
HYDRO-QUEBEC	5085	346.10
HYDRO-QUEBEC	5086	83.72
HYDRO-QUEBEC	5087	103.47
HYDRO-QUEBEC	5088	29.98
HYDRO-QUEBEC	5089	35.38
HYDRO-QUEBEC	5090	780.71
HYDRO-QUEBEC	5091	308.22
HYDRO-QUEBEC	5092	589.86
HYDRO-QUÉBEC	5093	1 609.79
AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANAD	5094	12 184.05
MINISTERE DU REVENU QUEBEC	5095	34 452.20
CARRA	5096	428.99
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	5097	8 473.83
BELL CANADA	5098	138.63
BELL CANADA	5099	93.67
BELL CANADA	5100	144.61
BELL MOBILITÉ	5101	172.68

HYDRO-QUEBEC
DERY TELECOM

5102
5103

382.41
97.67

24 PRÉLÈVEMENTS

Il est proposé par Francois Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal prend acte de la liste des chèques et des prélèvements de mai 2022 et comme ci-dessus rédigé et communiqués.

ADOPTÉE

4- Avis de motion et présentation des projets de règlements

Rés.050622

4.1- Adoption du Règlement no 696 – modifiant le règlement de zonage numéro 603 (définition bi-familiale)

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

ADOPTION RÈGLEMENT NO 696 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de modifier certaines dispositions de son règlement de zonage #603;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut modifier le règlement de zonage numéro 603 ainsi que ces modifications ultérieures;

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est nécessaire de modifier une définition que l'on retrouve dans le règlement de zonage numéro 603;

ATTENDU QUE cette modification touche la définition d'une habitation bi-familiale;

ATTENDU qu'un avis de motion et la présentation du projet de règlement a été effectué le 10 mai 2022;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

QUE le règlement portant le numéro 694 intitulé : « *Règlement numéro 694 modifiant le règlement de zonage numéro 603* » est adopté et qu'il est statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

QU'une copie certifiée conforme de la résolution d'adoption du règlement numéro 696 soit transmise à la MRC de Charlevoix;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

RÈGLEMENT NO 696 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #603

ARTICLE 1 INCLUSION DU PRÉAMBULE

Le PRÉAMBULE fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

- Le présent règlement a pour objet de remplacer la définition d'Habitation bi-familiale inscrite à l'article 16.1

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 16.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #603

La définition d'habitation bi-familiale présente à l'article 16.1 du règlement de zonage #603 est remplacée par la présente :

Habitation bi-familiale

« Bâtiment comprenant 2 unités de logements superposées ou juxtaposées ayant chacun des entrées individuelles donnant sur l'extérieur soit directement, soit par l'intermédiaire d'un vestibule commun. »

ARTICLE 4 EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et après avoir reçu toutes les approbations requises, le cas échéant.

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, greffier-trés.

ADOPTÉE

4.2- Avis de motion – Règlement 697 – Règlement de fermeture

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Avis de motion est par la présente donné par Jacques Bouchard, que sera présenté lors d'une prochaine assemblée publique, le règlement No 697 dont l'objectif est :

« Procéder à la désaffectation à titre de bien du domaine public d'une partie du lot 6 453 169 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, soit d'une partie de la Rue Principale, à la suite de l'entrée en vigueur du plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Patrice Fortin, arpenteur-géomètre, le 16 juin 2021, sous le numéro 4284 de ses minutes »

Rés.060622

4.2.1- Présentation du projet de règlement 697 - Règlement de fermeture

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Projet de RÈGLEMENT NO 697

« Règlement visant à procéder à la désaffectation à titre de bien du domaine public du lot 6 453 169 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, soit d'une partie de la Rue Principale, à la suite de l'entrée en vigueur du plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Patrice Fortin, arpenteur-géomètre, le 16 juin 2021, sous le numéro 4284 de ses minutes. »

CONSIDÉRANT que la Municipalité est présentement notamment propriétaire d'un immeuble dont la désignation suit, à savoir :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le LOT numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-NEUF (6 453 169) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

Le tout d'une superficie de vingt-sept mètres carrés et neuf dixièmes (27,9 m.c.).

CONSIDÉRANT que cet immeuble constitue une partie de l'assiette de la rue municipalisée connue comme étant la rue Principale.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 340421 adoptée par le présent conseil à une séance tenue le 13 avril 2021 en visioconférence.

CONSIDÉRANT que cette résolution prévoyait « *que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte de céder une petite partie de terrain à M. Florent Côté, afin de régulariser l'empiètement du bâtiment secondaire dans l'emprise de la rue Municipale* ».

CONSIDÉRANT que cette cession a pour but de corriger un empiètement.

CONSIDÉRANT que cette cession doit avoir lieu en contrepartie de l'octroi, par monsieur Florent Côté, de deux (2) servitudes sur sa propriété (maintien de ponceaux et passage), soit sur les lots 4 791 586 du Cadastre du Québec et 6 453 169 du Cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT que monsieur Patrice Fortin a préparé une description technique et un plan montrant les quatre (4) parcelles de terrain devant faire l'objet d'octroi de servitudes, cette description technique et ce plan ayant été préparés le 21 février 2022, sous le numéro 4571.

CONSIDÉRANT que la rue Principale est une rue municipalisée.

CONSIDÉRANT le lot 6 453 169 du Cadastre du Québec est donc affecté aux fins d'utilité publique et est dans le domaine public de la Municipalité.

CONDISÉRANT qu'une Municipalité ne peut aliéner un bien affecté à l'utilité publique sans l'avoir désaffecté de cette fin.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné lors de la présente séance ordinaire de ce conseil ;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par Jacques Bouchard et unanimement résolu que ce conseil décrète et ordonne ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 - TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement visant à procéder à la désaffectation à titre de bien du domaine public du lot 6 453 169 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, soit d'une partie de la Rue Principale, à la suite de l'entrée en vigueur du plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Patrice Fortin, arpenteur-géomètre, le 16 juin 2021, sous le numéro 4284 de ses minutes. »

ARTICLE 2 – DÉSAFFECTATION À TITRE DE BIEN DU DOMAINE PUBLIC

Pour autant que besoin puisse être, est décrété comme désaffecté à titre de bien du domaine public l'immeuble dont la désignation suit, cette désignation étant restrictive :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le LOT numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-NEUF (6 453 169) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2.

Le tout d'une superficie de vingt-sept mètres carrés et neuf dixièmes (27,9 m.c.).

Le tout tel que montré au feuillet 2 de 2 du plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Patrice Fortin, arpenteur-géomètre, le 16 juin 2021, sous le numéro 4284 de ses minutes. Une photocopie de ce plan demeure annexée au présent règlement pour en faire partie intégrale.

ARTICLE 3 – NON-RÉALISATION DU PROJET

Il est expressément entendu que la Municipalité se conserve la faculté de réaffecter au domaine public l'immeuble ci-avant décrit, par le biais de l'adoption d'un règlement abrogatoire ou de toute autre manière conforme à la Loi, advenant le cas où le projet susmentionné venait à ne pas se réaliser.

ARTICLE 4 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Conformément à la Loi, le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, greffier-très.

5- Résolutions

5.1- Achat module de skate park

Reporté

Rés.070622

5.2- Vacances du personnel-cadre 2022

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal entérine les dates des vacances 2022 du personnel-cadre tel qu'indiqué ci-dessous :

Stéphane Simard 3 semaines	4-juil	8-juil
	11-juil	15-juill
	1er-août	04-août
Gaétan Boudreault 6 semaines	21-juin	25-juin
	27-juin	30-juinl
	27-déc	30-déc
	2-janv 23	6-janv 23
	17-avr 23	21-avr-23
	24-avr 23	28-avr 23

ADOPTÉE

Rés.080622

5.3- Marché public – Coopérative de solidarité l'Affluent

Attendu qu'aucun marché public n'est actuellement offert sur le territoire de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

Attendu que la coop l’Affluent planche actuellement sur la mise en place d’un marché estival au Domaine à Liguori;

Attendu qu’un tel marché permettrait d’offrir divers produits locaux et de saison aux résidents, mais aussi à une clientèle de passage;

Attendu que ce marché aurait lieu tous les mercredis du 29 juin au 12 octobre (16 semaines) en formule marché festif de 16h00 à 19h00;

Attendu qu’en plus des produits fermiers, le Marché compterait de 3 à 4 exposants supplémentaires par semaine;

En conséquence : Il est proposé par François Fournier et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François donne son appui à la proposition de partenariat pour la mise en place d’un marché public au Domaine à Liguori;

Qu’une somme de 5 000 \$ soit accordé à la Coopérative de solidarité l’Affluent pour assurer la réalisation de ladite proposition;

Que le poste budgétaire no 02 62100 970 sera diminué du même montant.

ADOPTÉE

Rés.090622

5.4- Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) – dépôt d’une demande d’aide financière

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désire investir dans la construction d’un nouveau bâtiment multi-usage sur son terrain situé dans le parc entrepreneurial;

Attendu que ce bâtiment permettra de régler plusieurs problèmes récurrents en lien avec le déneigement et la couverture incendie;

Attendu que le Gouvernement du Québec a mis en place un Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) afin de permettre la réalisation de projet d’ajout de bâtiments municipaux en vue de résoudre une problématique importante;

Attendu que le PRACIM vise aussi à offrir et améliorer les services municipaux aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l’unanimité des conseillers (ère) présents;

QUE le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le dépôt de la demande d’aide financière;

Que la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu’elle s’engage à respecter toutes les conditions qui s’appliquent à elle;

QUE la Municipalité s’engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d’exploitation continue et d’entretien du bâtiment subventionné;

Que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu’elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

Rés.100622

5.5- Mandat MTQ – Renégociation entente

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François était le mandataire du MTQ pour l'entretien hivernal de la rue Principale au cours de la dernière année;

Attendu que le contrat liant le MTQ à la municipalité prenait fin en mai 2022;

Attendu que les coûts d'opération et d'entretien ont augmenté sensiblement en 2021-2022 dus, entre autres, à l'augmentation du carburant, mais aussi à une augmentation significative de l'achalandage, et ce, à toute heure du jour ou de la nuit;

Attendu que les compensations versées par le MTQ devraient être revues à la hausse;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents;

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François demande au MTQ d'évaluer un réajustement de prix pour la saison 2021-2022;

Que la municipalité mandate monsieur Stéphane Simard, monsieur Gaétan Boudreault et monsieur Jean-Guy Bouchard pour discuter des modalités de l'entente à venir avec le ministère concernant l'entretien hivernal de la rue Principale pour la saison 2022-2023 et les suivantes.

ADOPTÉE

Rés.110622

5.6- Embauche journalier/opérateur

Attendu que les tâches et responsabilités dévolues au service de travaux publics ne cessent d'augmenter;

Attendu que le service de travaux publics manque actuellement de personnel pour donner un service adéquat;

Attendu que le poste occupé par monsieur Louis-Émile Côté n'a pas encore été pourvu;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents;

Que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à un affichage d'un poste de journalier/opérateur et effectue les entrevues à la suite de la réception des candidatures pour ce poste;

Que le directeur général procède à l'embauche de la ressource la plus apte à assumer les tâches reliées au poste;

Que l'affichage du poste se fasse à l'interne et à l'externe simultanément.

ADOPTÉE

Rés.120622

5.7- CONCERNANT L'ENGAGEMENT D'ACQUÉRIR L'EXTENSION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LE SECTEUR GRANDE POINTE SUD

CONSIDÉRANT que Groupe Le Massif a mandaté les ingénieurs de la firme Génio pour la confection des plans et devis requis à l'extension des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la Municipalité dans le secteur Grande Pointe Sud pour permettre la réalisation de nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT qu'il est requis que la Municipalité soumette une résolution d'engagement visant l'acquisition des réseaux d'aqueduc et d'égout une fois réalisés en conformité avec les plans et devis approuvés par le MELCC conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution est requise pour que la déclaration de conformité des ingénieurs puisse être acceptée par ce ministère;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERNARD DUHESNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité s'engage à acquérir, pour une somme nominale, l'extension des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur Grande Pointe Sud selon les plans et devis qui ont été préparés par la firme Génio au dossier 14-813 et 21-308 et dont un exemplaire a été versé aux archives de la Municipalité.

ADOPTÉE

Rés.130622

5.8- Protocole d'entente relatif à des travaux municipaux – Grande Pointe Sud (Groupe le Massif)

Attendu qu'un projet de développement résidentiel et commercial est en voie de réalisation à la base du Massif (Condo de Grande Pointe sud)

Attendu que ledit projet a reçu les recommandations du CCU;

Attendu qu'un protocole d'entente relatif à des travaux municipaux a été proposé au promoteur, protocole comprenant les droits et responsabilités de chacune des parties;

Attendu que le protocole d'entente a été signé par le promoteur et que les informations nécessaires à la réalisation des ouvrages selon les normes municipales y sont décrites;

En conséquence : Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François mandate messieurs Jean-Guy Bouchard, maire et Stéphane Simard, directeur général, pour signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec le promoteur.

ADOPTÉE

Rés.140622

5.9- PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER

Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

QUE la municipalité participera au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de construction de Résidence P'tite Rivière à Petite-Rivière-Saint-François, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

ADOPTÉE

Rés.150622

5.10- Lettre d'entente – Fériés déneigement MTQ

Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise la signature de la lettre d'entente et concernant les jours fériés pour les employés attitrés au déneigement MTQ.

ADOPTÉE

Rés.160622

5.11- Lettre d'entente – Congés parentaux

Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise la signature de la lettre d'entente et concernant les congés parentaux.

ADOPTÉE

Rés.170622

5.12- Lot 4 793 070 Chemin Marius-Barbeau – nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction pour le lot 4 793 070 Chemin Marius-Barbeau doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du règlement de zonage #603

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de construction formulée par le propriétaire du lot 4 793 070 Chemin Marius-Barbeau

ADOPTÉE

Rés.180622

5.13- Lot 4 792 957 Chemin Pierre-Perreault – nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction pour le lot 4 792 957 Chemin Pierre-Perreault doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du règlement de zonage #603;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de construction formulée par le propriétaire du lot 4 792 957 Chemin Pierre-Perreault

ADOPTÉE

Rés.190622

5.14- Lot 4 792 940 Chemin du Hameau – nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction pour le lot 4 792 940 Chemin du Hameau doit faire l'objet de l'avis du CCU en

vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du règlement de zonage #603;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne un projet de location touristique dans la zone H-26 et que la limite pour le nombre de constructions de location touristique dans cette zone est atteinte;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de construction formulée par le propriétaire du lot 4 792 940 Chemin du Hameau en ce qui a trait au respect des normes applicables en vertu du règlement sur le Plan d'implantation et d'Intégration Architectural #587.

ADOPTÉE

Rés.200622

5.15- Lot 4 792 952 Chemin Pierre-Perreault – nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction pour le lot 4 792 952 Chemin Pierre-Perreault doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du règlement de zonage #603;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres présents du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de construction formulée par le propriétaire du lot 4 792 952 Chemin Pierre-Perreault.

ADOPTÉE

Rés.210622

5.16- Lot 5 292 172 Chemin du Haut-Lieu – nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction pour le lot 5 292 17 Chemin du Haut-Lieu doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable via le règlement de zonage #603;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de construction formulée par le propriétaire du lot 5 292 17 Chemin du Haut-Lieu. Les membres présents du CCU demandent aussi au personnel du service d'urbanisme de s'assurer de la conformité des ouvrages de remblai/déblai réalisés dans le cadre du projet ici recommandé

ADOPTÉE

Rés.220622

5.17- 942 rue Principale – modification du bâtiment principal

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de modification du bâtiment principal pour le 942 rue Principale doit faire l'objet de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du règlement de zonage #603;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une première présentation au CCU à la séance du 25 avril 2022 et que, lors de cette séance, les membres présents du CCU ont jugé que les informations présentées ne permettaient pas de formuler une recommandation juste et éclairée sur la demande de permis qui lui avait été soumise;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents du CCU ont alors recommandé au responsable de l'urbanisme de demander au requérant de lui fournir des plans plus détaillés afin que sa demande puisse être soumise au CCU à une date ultérieure;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a fourni des plans plus détaillés comportant les principales modifications demandées par les membres présents du CCU lors de la séance du 25 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les modifications effectuées aux plans tiennent compte des commentaires formulés par les membres présents du CCU lors de la séance du 25 avril 2022, sauf un élément ornemental sur l'ajout de la galerie;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que le conseil municipal recommande au responsable de l'urbanisme de demander au requérant d'intégrer la proposition ornementale dessinée gracieusement par Mme Paule Francoeur du CCU sur l'ajout de la galerie;

Que le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et recommande l'octroi de permis de modification au bâtiment principal formulée par le propriétaire du 942 rue Principale, sous réserve que le requérant ait intégré dans ses plans, avant la séance du Conseil municipal suivant celle du CCU du 25 mai 2022, la proposition ornementale dessinée gracieusement par Mme Paule Francoeur du CCU sur l'ajout de la galerie.

ADOPTÉE

Rés.230622

5.18- 751 rue Principale – modification du bâtiment principal

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de modification du bâtiment principal pour le 751 rue Principale doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT que la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du règlement de zonage #603;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres présents du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents du CCU de recommander au Conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de construction formulée par le propriétaire.

ADOPTÉE

Rés.240622

5.19- Lot 6 503 457 rue Principale – construction d'un bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire pour le lot 6 503 457 rue Principale doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du règlement de zonage #603;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres présents du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents du CCU de recommander au Conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de construction du bâtiment accessoire formulée par les propriétaires du lot 6 503 457 rue Principale, conditionnellement à ce que ceux-ci s'engagent à planter des arbres autour de ce bâtiment.

ADOPTÉE

Rés.250622

5.20- 811 rue Principale – construction d'un bâtiment complémentaire

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de construction d'un bâtiment complémentaire pour le 811 rue Principale doit faire l'objet de l'avis du CCU en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT QUE la demande est en tout point conforme à la réglementation applicable en vertu du règlement de zonage #603;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux normes applicables en vertu du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural #587;

CONSIDÉRANT l'appréciation du projet par les membres présents du CCU;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents du CCU de recommander au Conseil municipal **d'accepter** la demande de permis de construction du bâtiment complémentaire formulée par le propriétaire du 811 rue Principale.

ADOPTÉE

Rés.260622

5.21- UMQ – Programme d'assurances des OSBL

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désire offrir aux organismes et OSBL présents sur son territoire la possibilité d'obtenir des couvertures d'assurances suffisantes pour leurs activités et à prix compétitifs;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre aux OSBL reconnus par les municipalités un programme d'assurance;

Attendu que ce programme pourrait convenir à plusieurs organisations du territoire;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François adhère au programme de l'UMQ « Programme d'assurance pour les OSBL »;

Que la municipalité reconnaisse le Regroupement des artistes et artisans de Petite-Rivière-Saint-François comme organisme établi sur son territoire et admissible audit programme d'assurance de l'UMQ.

ADOPTÉE

Rés.270622

5.22- HockeyQc – Ajout d'une 4^e surface

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François accueille depuis plusieurs années le tournoi provincial de DEK hockey, organisé par HockeyQc;

Attendu que la municipalité a signé, en 2021, un bail de 10 ans avec HockeyQc concernant la tenue du tournoi automnal;

Attendu que ce tournoi génère des retombées économiques importantes dans la municipalité ainsi qu'une visibilité accrue au niveau provincial;

Attendu que la popularité du tournoi augmente d'année en année et que les besoins en équipements croissent également;

Attendu que la municipalité ainsi que le promoteur désirent mettre en place une 4^e surface de Dek hockey afin de pouvoir les différentes équipes sur une période de 3 fins de semaine en septembre 2022;

Attendu que cette 4^e surface sera amovible;

Attendu que plusieurs investissements seront nécessaires afin d'acquérir ladite surface mais aussi afin d'optimiser les installations actuelles;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : il est proposé par François Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents

Que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François participe financièrement à l'achat desdits équipements ainsi qu'à l'amélioration des installations actuelles;

Que les frais soient répartis équitablement (moitié-moitié) entre le promoteur (HockeyQc) et la municipalité;

Que les sommes engagées ne dépassent pas 85 000 \$ pour la municipalité (incluant l'asphaltage de la cour des travaux publics);

Que cette somme soit financée à même le fonds de roulement de la municipalité.

ADOPTÉE

Rés.280622

5.23- Mandat PRABAM – Gabrielle-O-Fortin

Attendu que la municipalité désire profiter du fonds PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux);

Attendu que le PRABAM permettra d'aller chercher jusqu'à 75 000 \$ d'aide financière;

Attendu que la municipalité à cibler la rénovation des locaux administratifs comme étant la priorité;

Attendu que pour débiter le processus, la municipalité doit obtenir des plans et relevés exactes des lieux à rénovés;

Attendu que les sommes ici engagées pourront être incluse dans le PRABAM advenant la réalisation des travaux;

Attendu que la municipalité a déjà donné un mandat à IDEA-Qc.net afin que ceux-ci mettent à jour les plans des locaux administratifs;

En conséquence : Il est proposé par Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents;

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François autorise le directeur général à mandater Gabrielle O. Fortin, désigner afin de réaliser le mandat suivant :

- RÉAMÉNAGEMENT*; Aire de plancher des bureaux administratifs Aire de plafond des bureaux administratifs * N'est pas inclut au mandat la relocalisation des accès au bâtiment des visiteurs et des employés.

- RELEVÉ & INVENTAIRE; Mobiliers existants à conserver; Équipements informatiques / poste Plan plafond existant

- SÉLECTION DE MATÉRIAUX, FINIS & ÉQUIPEMENTS; Revêtement de plancher (1) Coloration (4) Tuile de plafond (1) Appareils d'éclairage au plafond (2) Mobiliers sur mesure (2) - MOBILIERS SUR MESURE; 4 postes de travail à aire ouverte 1 bureau de réception / accueil

- Plans et devis nécessaire l'envoi des appels d'offres

Que le conseil municipal assumera les coûts reliés à la production pour un montant ne dépassant pas 6 000 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE

Rés.290622

5.24- Appui aux projets Soleils Village et géoLAGON

Attendu que la région de Charlevoix vit actuellement de grands changements au niveau économique et démographique;

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François est aux premières loges de ces changements;

Attendu que la mission de la municipalité inclue de mettre en place une approche proactive dans la gestion saine de ses différents projets, dans la distribution de ses services et dans la relation avec ses citoyens;

Attendu que le développement récréotouristique est un créneau porteur privilégié par la municipalité;

Attendu que la municipalité favorise la mise en place de projets porteurs sur son territoire, projets qui permettront la création d'emplois et le développement local;

Attendu que les promoteurs des projets Soleils Village et géoLAGON sont venus présenter leur projet aux membres du conseil;

Attendu que, suite à la présentation initiale, le conseil accueille favorablement ces projets de plus de 300 M\$ d'investissement;

Attendu que plusieurs étapes de validation suivront dans les prochains mois;

En conséquence : Il est proposé par Francois Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accueille favorablement les concepts Soleils Village et géoLAGON et encourage le promoteur à poursuivre ses démarches auprès des autorités concernées par la réalisation desdits projets;

Que les projets devront être conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur à la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, au schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix ainsi qu'aux normes environnementales applicables;

Qu'une présentation publique ait lieu afin d'informer les citoyens et de répondre à leurs questions.

ADOPTÉE

Rés.300622

6- Prise d'acte des permis émis en mai 2022

Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François prend acte de la liste des permis émis en mai 2022.

ADOPTÉE

7- Courrier de mai 2022

Rés.310622

7.1- Tournoi de golf - Fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul

Il est proposé par Bernard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François octroi une somme de 500 \$ à la Fondation de l'hôpital de Baie-Saint-Paul pour son tournoi de golf.

ADOPTÉE

8- Divers

8.1- Avis de motion – modifiant le règlement de zonage no 585

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Avis de motion est par la présente donné par Catherine Coulombe, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 698 modifiant le règlement no 585 comme suit :

- De bonifier l'article 6.1 en assujettissant les propriétés situées en zone forestière « F » audit article.

Rés.320622

**8.1.1- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 698 -
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS no
585**

Attendu que le conseil considère qu'il est nécessaire de procéder à l'amendement du règlement no 585;

Attendu que cette modification souhaitée concerne la bonification de l'article 6.1 en assujettissant les propriétés situées en zone forestière « F » audit article;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par madame Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil décrète par cet amendement au règlement no 585, ce qui suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 698
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
#585**

ARTICLE 1 INCLUSION DU PRÉAMBULE

Le PRÉAMBULE fait partie du présent règlement.

ARTICLE 2 OBJET DU RÈGLEMENT

- Le présent règlement a pour objet de bonifier l'article 6.1 en assujettissant les propriétés situées en zone forestière « F » audit article.

**ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.1 DU RÈGLEMENT
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS #585**

L'article 6.1 du règlement sur les permis et certificats #585 est remplacé par la suivante;

**OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT POUR L'ABATTAGE
D'ARBRES 6.1**

Toute personne désirant procéder à l'abattage d'arbres nécessaire à un projet de constructions d'un nouveau bâtiment principal dans les zones habitation « H », forestière « F » et villégiature de réserve « VR » identifiées au règlement de zonage numéro 603, doit obtenir un certificat d'autorisation.

ARTICLE 4 EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et après avoir reçu toutes les approbations requises, le cas échéant.

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, greffier-très.

ADOPTÉE

Rés.330622

8.2- Les entreprises Jacques Dufour – Asphaltage

Attendu que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François désire asphaltier la rue située à l'Est de l'édifice municipal ainsi que la cours des travaux publics et de la cabane à sel;

Attendu que cela permettra de mettre à niveau ses installations et de faciliter les différents déplacements;

En conséquence de ce qui précède : Il est proposé par monsieur Jacques Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers(ère) présents :

Que le conseil mandate les Entreprises Jacques Dufour pour la réalisation des travaux;

Que le mandat de préparation et d'asphaltage ne dépasse pas 38 000 \$, plus les taxes applicables;

Qu'une somme supplémentaire de 5 000 \$ soit prévue au coût du projet afin de procéder à l'achat de MG-20;

Que les postes 23 046 30 000 et 23 08 114 000 soit déduit des mêmes montant.

ADOPTÉE

9- Rapport des conseillers(ère)

Publié sur les réseaux sociaux.

10- Questions du public

Rés.340622

Prolongation de la séance

Attendu qu'il est actuellement 21h00 et que la rencontre du conseil devait prendre fin à cette heure ;

Attendu que plusieurs citoyens ont des questions en suspens pour le Conseil;

En conséquence : Il est proposé par Catherine Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que la réunion du conseil soit prolongée de trente (30) minutes supplémentaires.

ADOPTÉE

Rés.350622

Prolongation de la séance

Attendu qu'il est actuellement 21h30 et que la rencontre du conseil devait prendre fin à cette heure ;

Attendu que plusieurs citoyens ont des questions en suspens pour le Conseil;

En conséquence : Il est proposé par Francois Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers (ère) présents :

Que la réunion du conseil soit prolongée de trente (30) minutes supplémentaires.

ADOPTÉE

Rés.360622

11- Levée de l'assemblée

À 21h45, la séance est levée sur proposition de Jacques Bouchard et résolue à l'unanimité des conseillers(ère) présents.

ADOPTÉE

Jean-Guy Bouchard, maire

Stéphane Simard, d.g. & greff - très.

